



Refus de la maman de livrer les documents d'identité de l'enfant

Par **Sebastien Vion**, le **06/12/2016** à **20:44**

Bonjour,

J'aide depuis un an, un ami mexicain, venu en France pour se rapprocher de son fils (né d'une mère française, tous deux vivants actuellement en France).

Mon ami a fait une demande de permis de séjour en tant que père d'un enfant français.

La procédure a été longue, et il obtient enfin une réponse positive, avec un rendez-vous à la préfecture pour officialiser le tout.

Des documents lui sont requis, dont les originaux du carnet de santé et le passeport de son enfant.

Seulement, la mère refuse de les lui confier pour le rendez-vous.

A-t-elle le droit ?

Que peut-t'il faire ? Son rendez-vous est imminent.

Merci pour votre aide !

Par **Visiteur**, le **06/12/2016** à **21:03**

Bsr,

Il faut saisir en urgence le JAF pour obtenir une ordonnance de référé, quitte à repousser un peu le rdv en préfecture. Par la même occasion il serait peut être bon de relancer la question du droit de visite ou d'une éventuelle garde partagée